

09-05-2011

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 9 MAI 2011 À 19 H 30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil

Martin Desroches
Claude Pilon

Lisette Falker
Pierre Provost

Pierre Lépicier
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Gyslain Loyer.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

153-2011

Adoption de l'ordre
du jour

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté:

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 11 et 18 avril 2011 ;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2011 (art. 176.4);
6. Paiement de la facture du 11 avril de Dunton Rainville – Cour municipale (4 414 \$ avant taxes) ;
7. Paiement à Roy, Laporte inc. – Honoraires, convention collective (1 565,33 \$ avant taxes) ;
8. Paiement de la facture à Raynald Mercille (573,61 \$ avant taxes) ;
9. Embauche de M^{me} Anne-Chloé Gravel à titre d'étudiante aux Services juridique et administratif ;
10. Acceptation de la proposition d'assurance groupe faite par Groupe financier AGA inc.;
11. Autorisation à la Maison des jeunes pour réaliser un lave-o-thon ;
12. Paiement à Gadoury Neveu Landry, descriptions techniques (lots : P-31, P-33, 31-118 et 33-1) (1908,50 \$ avant taxes) ;
13. Renouvellement d'adhésion au Réseau d'information municipale RiM (550 \$ avant taxes) ;
14. Mandat à un architecte – Nouvelles infrastructures ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. Embauche de 3 pompiers stagiaires (Sébastien Chartier, Élie Girard et Patrick Mousseau) ;
16. Autorisation d'une dépense pour la réparation de la toiture de la caserne ;

VOIRIE

17. Entretien des aménagements paysagers des parcs et des édifices municipaux ;
18. Demande de subvention au MTQ – Amélioration du réseau routier ;
19. Réfection des chemins – Paiement au Groupe FORCES S.E.N.C. (18 500 \$ avant taxes) ;
20. Résultat d'ouverture des soumissions – Réfection des chemins 2011 ;

HYGIÈNE DU MILIEU

21. Aqueduc mun. Belleville – Mandat à LBHA – Certificat d'autorisation au MDDEP pour la source ;
22. Station de pompage Saint-Jean – Avis de changement # 1 : remplacement des solives ;
23. Station de pompage Saint-Jean – Certificat de paiement # 1 – Construction Julien Dalpé inc.;
24. Paiement à Gadoury Neveu Landry – Piquetage du lot 25-14 (997,50 \$ avant taxes) ;
25. Entretien des puits n^{os} 3 et 12B – Mandat aux Entreprises B. Champagne ;

URBANISME

26. Arrêt des procédures concernant le projet de règlement n° 236-2011 créant la zone ReCo3-1 et autorisant les entreprises de transport et d'excavation ;
27. Adoption du Règl. # 238-2011 modifiant la hauteur maximale de certains bâtiments dans la zone H-144 ;
28. Adoption du 1^{er} projet de règlement # 239-2011 agrandissant la zone C-219 à même la zone H-138 ;

SUITE DE LA RESOLUTION N° 153-2011

29. Dérogation mineure # 2011-004 : 5305, 5307, 5311 et 5319, rue Guyrol ;
 - Régulariser l'implantation d'un bâtiment principal à 6,76 mètres de la ligne arrière;
 - Régulariser l'implantation de 4 bâtiments accessoires en cour arrière situés à des distances variant de 0,34 mètre à 0,65 mètre des lignes arrière et latérales ;
30. Autorisation au maire et au directeur général – Signature de documents avec Bell Mobilité– Construction d'une tour, lot P-148 ;
31. Résultat d'ouverture de soumissions – Afficheur électronique ;

LOISIR, SPORT ET CULTURE

32. Achat d'un ordinateur pour le Service des loisirs ;
33. Renouvellement d'adhésion à Carrefour action municipale et famille (136 \$ avant taxes) ;
34. Embauche de moniteurs et d'aides-moniteurs pour le terrain de jeux ;
35. Fermeture de la bibliothèque les **samedis**, du 25 juin au 3 septembre 2011 inclusivement, et fermeture complète de la bibliothèque les semaines du 24 et 31 juillet 2011 (vacances de la construction);
36. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

154-2011

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 11 et 18 avril 2011 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

155-2011

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Claude Pilon, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 211 592,40 \$ (chèques n^{os} 15 150 à 15 266) et les salaires de 70 293,30 \$ du mois d'avril 2011 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Item 4

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

Item 5

Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30-04-11

Le maire fait part du dépôt à la table du conseil, par le secrétaire-trésorier, de l'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2011.

156-2011

Dunton Rainville - Paiement honoraires

CONSIDÉRANT la facture du 11 avril 2011 de la firme Dunton Rainville pour des services professionnels rendus relativement aux démarches faites dans le dossier général de la cour municipale n° 3530-24247 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'acquitter la facture de **Dunton Rainville** au montant de **4 414 \$ avant taxes**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

157-2011

Roy Laporte inc.
- Paiement honoraires

CONSIDÉRANT les services professionnels rendus au cours du mois de mars 2011 dans le dossier de la Municipalité et du SCFP, section locale 4446 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Claude Pilon appuyée par le conseiller Martin Desroches, il est résolu d'acquitter la facture # 14187 de **Roy Laporte inc.**, totalisant **1 374,00 \$ avant taxes**, pour des frais d'honoraires professionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

158-2011

M^e Raynald Mercille -
Paiement honoraires

CONSIDÉRANT les services de consultation rendus entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'acquitter la facture n° 11-29 de la **Société Raynald Mercille**, totalisant **573,61 \$ avant taxes**, pour des frais d'honoraires professionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

159-2011

Services juridique et
administratif –
Embauche A.-C. Gravel

CONSIDÉRANT la résolution n° 089-2011 (parution d'une offre d'emploi étudiant(e) dans un journal local pour un poste d'été aux Services juridique et administratif) ;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de sélection, la candidature de M^{me} Anne-Chloé Gravel est retenue ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu que:

1. le préambule fasse partie de la présente résolution;
2. M^{me} Anne-Chloé Gravel soit embauchée à titre d'étudiante à compter du 10 mai 2011;
3. ladite employée relève directement de la directrice des Services juridique et administratif ;
4. l'horaire de travail soit de 31,50 heures/semaine, pour une durée de 15 semaines.
La rémunération est de 16,00 \$ de l'heure, payée à même les surplus accumulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

160-2011

Assurance collective
– Renouvellement
2011-2012

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012, sont justifiées;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois et qu'ils jugent opportun de les accepter ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu :

1. Que le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012, au montant de **43 612,92 \$ taxes incluses** pour les employés et **33 641,63 \$ taxes incluses** pour les cadres.
2. Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au Groupe Financier AGA inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

161-2011

Maison des jeunes
- Lave-o-thon

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu que la Maison de jeunes de St-Félix-de-Valois soit autorisée à organiser un lave-o-thon dans le stationnement de la SAQ (à l'intérieur du terrain), le samedi 28 mai prochain, lui permettant ainsi d'amasser des fonds qui serviront comme autofinancement et pour diminuer le coût de quelques activités offertes aux jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

162-2011

Lots P-31, 31-118, P-33
33-1 - Paiement à
Gadoury Neveu Landry

CONSIDÉRANT la résolution n° 056-2011 mandatant la firme Gadoury, Neveu, Landry à préparer une description technique des lots P-31, 31-118, P-33, 33-1;

CONSIDÉRANT QUE la description est complétée ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'acquitter la facture n° 9919 de **Gadoury Neveu Landry inc.**, au montant de **1 908,50 \$ avant taxes.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

163-2011

Réseau d'info. municipale -
Adhésion 2011

Sur la proposition du conseiller Claude Pilon appuyée par le conseiller Martin Desroches, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité au **Réseau d'information municipale**, pour un montant de **550 \$ avant taxes.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

164-2011

Mairie et patinoire –
Mandat architecte

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle mairie a été érigée il y a plus de 20 ans ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins ont beaucoup changé, le nombre de citoyens ayant considérablement augmenté et la Municipalité étant confrontée à de nouvelles obligations ;

CONSIDÉRANT QUE le peu d'espace va jusqu'à freiner l'embauche de nouveaux employés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite agrandir la mairie actuelle en y intégrant la caserne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite également offrir une patinoire couverte à sa population ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Claude Pilon appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de mandater la firme d'architectes Pierre Hétu expert-conseil inc. à préparer des esquisses et estimations pour l'agrandissement de la mairie et l'aménagement d'une patinoire couverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

165-2011

Service Incendie
- Pompiers stagiaires

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie doit procéder à l'embauche de quelques pompiers afin de rencontrer les exigences du schéma de couverture de risques incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Claude Pilon appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes comme pompiers stagiaires, selon les normes d'embauche (probation d'un an à compter de la date d'embauche) et de rémunération actuellement en vigueur au sein du Service incendie et conditionnellement à la vérification des antécédents criminels qui doivent être négatifs :

Noms
Sébastien Chartier
Élie Girard
Patrick Mousseau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**166-2011**

Caserne –
Réparation toiture par
Toitures Loyer inc.

Monsieur le maire Gyslain Loyer mentionne qu'il a un lien de parenté avec le propriétaire de Toitures Loyer inc. Il se retire et s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT QU' une partie de la toiture de la caserne située au 4881, rue Principale doit être refaite;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Claude Pilon, il est résolu de mandater **Toitures Loyer inc.** à refaire une partie de la toiture du 4881, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, pour un montant de **15 750,00 \$ avant taxes**, pris à même les surplus accumulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

167-2011

Aménagements paysagers -
Parcs & édifices municipaux

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser une dépense de **3 680,00 \$ avant taxes** afin que **Paysagistes Nord-Joli** puisse voir à l'entretien paysager des endroits suivants, comme convenu avec le directeur des Travaux publics (taille, paillis de cèdre, désherbage) :

- la mairie;
- le centre Pierre-Dalcourt ;
- la bibliothèque;
- le parc au coin de la rue Principale et du chemin Barrette ;
- le parc au coin de la rue Principale et du chemin de Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

168-2011

Demande d'aide financière
- Réseau routier 2011

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de demander une aide financière au député de Berthier, M. André Villeneuve, dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier 2011, pour couvrir des frais de pulvérisation de pavage ou scarification de surfaces, chargement et mise en forme de chemins et pavage, pour le rang des Forges Est, le chemin des Moulins, le rang des Forges Ouest et le rang 2^e Sainte-Cécile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**169-2011**

Travaux publics –
Réfection des chemins 2011
- Paiement d'honoraires
au Groupe FORCES

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Lisette Falker, il est résolu d'acquitter la facture n^o 2789 de la firme **Le Groupe FORCES S.E.N.C.** au montant de **18 500,00 \$ avant taxes**, à même les surplus accumulés, pour les frais d'honoraires professionnels relatifs au dossier 11-05 (plans et devis, appel d'offres et surveillance des travaux de réfection des chemins 2011).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

170-2011

Travaux publics -
Réfection des chemins 2011
- Résultat d'ouverture
des soumissions

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le système électronique SE@O en date du 21 avril 2011 pour la *Réfection des chemins 2011*;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes publiquement le 6 mai 2011, à 11 h, à la mairie, par M. René Charbonneau, directeur général/sec.-trésorier, en présence de M. Thierry Freire, ingénieur, M^{me} Mylène Mayer et M. Alain Ducharme;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument sommairement comme suit:

Noms	Prix (taxes incluses)
Excavation Normand Majeau inc.	875 510,08 \$
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	904 207,06 \$
Asphalte Général	953 125,04 \$
Généreux Construction inc.	1 059 659,15 \$
Les entreprises Roland Morin inc.	1 078 668,96 \$
Jobert inc.	1 089 809,40 \$
MBN Construction inc.	1 574 606,65 \$

SUITE DE LA RESOLUTION N° 170-2011

CONSIDÉRANT QUE des non-conformités ont été relevées pour les entrepreneurs Excavation Normand Majeau, Asphalte Générale inc. et MBN construction inc., ces deniers n'ayant pas remis l'annexe 1 « Engagements du soumissionnaire » dûment signé avec leurs documents de soumission originaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'accepter la soumission conforme la plus basse pour *la réfection des chemins 2011*, soit celle de **Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)**, au coût de **904 207,06 \$ taxes incluses**, selon les spécifications mentionnées dans le document d'appel d'offres. L'adjudication du contrat est conditionnelle à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 237-2011 décrétant une dépense n'excédant pas 300 000 \$ pour des travaux d'asphaltage sur le rang 1^{er} Castle Hill et le 1^{er} rang Sainte-Cécile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

171-2011

Aqueduc mun. Belleville
– Station pompage
(source), Mandat à LBHA -
Certificat d'autorisation

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois :

- autorise la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés à soumettre une demande de certificat d'autorisation (articles 31 et 32) au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
- défraie les coûts de la demande de certification d'autorisation ;
- s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée ;
- s'engage à utiliser et entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté ;
- s'engage à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau potable, et ce, tel qu'établi par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

172-2011

Station pompage St-Jean -
Réfection majeure bâtiment
- Ajout au contrat

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'apporter un ajout au contrat de Construction Julien Dalpé inc. pour le remplacement des solives du bassin de pompage Saint-Jean, pour un montant de 4 501,10 \$ avant taxes, pris à même les surplus d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

173-2011

Station pompage St-Jean -
Réfection majeure bâtiment
- Paiement à Construction

Julien Dalpé inc.

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu d'acquitter le *Certificat de paiement n° 1* pour les travaux de réfections majeures au bâtiment de la station de pompage Saint-Jean effectués par **Construction Julien Dalpé inc.**, au montant de **31 731 \$ taxes incluses**, à même les surplus d'aqueduc, tel que recommandé par M. Pierre Héту, architecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

174-2011

Lot 25-14 -
Paiement Gadoury Neveu
Landry

CONSIDÉRANT la résolution n° 096-2011 mandatant la firme Gadoury, Neveu, Landry à faire le piquetage du lot 25-14 dans le cadre du réaménagement de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE le travail est complété ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par la conseillère Lisette Falker, il est résolu d'acquitter la facture n° 9985 de **Gadoury Neveu Landry inc.**, au montant de **997,50 \$ avant taxes**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

175-2011

Puits n° 3, 12B
- Entretien

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de mandater Les entreprises B. Champagne inc. à procéder à la réhabilitation des puits numéros 3 et 12B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

176-2011

Règlement n° 236-2011
(projet)
- Arrêt des procédures

CONSIDÉRANT la décision rendue par le conseil municipal en août 2000;

CONSIDÉRANT la position prise en 2007;

CONSIDÉRANT la présence de résidants du secteur (rues Normandie et Florent) et l'opposition qu'ils ont manifestée au nouveau projet présenté en consultation publique ;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RESOLUTION N° 176-2011

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu que :

1. le conseil municipal abandonne la procédure d'adoption du projet de règlement numéro 236-2011 créant la zone ReCo3-1 et autorisant les entreprises de transport et d'excavation ;
2. le demandeur soit informé du refus de son projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

177-2011

Adoption du règlement
238-2011 – Hauteur max.
certains bâtiments,
zone H-144

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le règlement n° 238-2011 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**RÈGLEMENT 238-2011
MODIFIANT LA HAUTEUR MAXIMALE DE CERTAINS
BÂTIMENTS DANS LA ZONE H-144**

- ATTENDU QUE** le Règlement de zonage numéro 390-97 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois (Village) depuis le 14 janvier 1998, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Matawinie ;
- ATTENDU QUE** les modifications proposées sont conformes au plan d'urbanisme de la Municipalité ;
- ATTENDU QUE** les modifications proposées semblent conformes aux orientations ainsi qu'au document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie ;
- ATTENDU QUE** ce règlement a été remis aux membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance;
- ATTENDU QUE** le conseil entérine les modifications proposées ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le Règlement numéro 238-2011 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit et est, par le présent règlement ordonné, statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

INVALIDITÉ PARTIELLE

Le conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

SUITE DE LA RESOLUTION N° 177-2011

ARTICLE 3 GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H-144

Le Règlement de zonage numéro 390-97 de l'ancienne Municipalité du Village de Saint-Félix-de-Valois est modifié par une nouvelle grille des usages et des normes de la zone H-144.

L'illustration des modifications proposées est à l'annexe A du présent règlement et en fait partie intégrante.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Gyslain Loyer, maire

René Charbonneau, sec.-trés./dir. gén.

178-2011

Adoption 1^{er} projet règl.

239-2011 – Zone C-219

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le 1^{er} projet de règlement n° 239-2011 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 239-2011
AGRANDISSANT LA ZONE C-219 À MÊME LA ZONE H-138**

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 390-97 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois (Village) depuis le 14 janvier 1998, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Matawinie ;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont conformes au plan d'urbanisme de la Municipalité ;

ATTENDU QUE les modifications proposées semblent conformes aux orientations ainsi qu'au document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie ;

ATTENDU QUE ce règlement a été remis aux membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU QUE le conseil entérine les modifications proposées ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le Règlement numéro 239-2011 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit et est, par le présent règlement ordonné, statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 INVALIDITÉ PARTIELLE

Le conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section,

SUITE DE LA RESOLUTION N° 178-2011

un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

ARTICLE 3 **PLAN DE ZONAGE – C-219 et H-138**

Le Règlement de zonage numéro 390-97 de l'ancienne Municipalité du Village de Saint-Félix-de-Valois est modifié au plan de zonage par l'agrandissement de la zone C-219 à même la zone H-138.

L'illustration des modifications proposées est à l'annexe A du présent règlement et en fait partie intégrante.

ARTICLE 4 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Gyslain Loyer, maire

René Charbonneau, sec.-trés./dir. gén.

179-2011

Dérogation mineure
2011-004 –
5307, 5311, 5315 et 5319,
rue Guyrol

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal sur le lot 98-29-3, cadastre de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois, et de quatre bâtiments accessoires sur les lots 98-29-3, 98-29-4, 98-29-5 et 98-29-6, cadastre de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois;

CONSIDÉRANT QU' un des bâtiments principaux empiète de 2,34 mètres dans la marge arrière, la norme étant de 9,10 mètres (lot 98-29-3);

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments accessoires empiètent d'une distance variant de 0,35 mètre à 0,66 mètre dans la distance séparatrice des lignes de lots arrière ou latérales, la norme étant de 1,00 mètre;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme du territoire de l'ancien Village ne traitent pas des distances à respecter par rapport aux lignes de lots voisins;

CONSIDÉRANT QU' il ne semble pas y avoir de préjudice majeur au voisinage puisque les seuls terrains visés seraient ceux d'un entrepôt commercial et celui de l'École secondaire de l'Érablière, plus précisément vis-à-vis la piste de course;

CONSIDÉRANT QUE de refuser la présente demande pourrait causer un préjudice au demandeur qui devra engager des coûts importants pour déplacer, modifier et/ou démolir, en tout ou en partie, le bâtiment principal et les bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QU' il convient de considérer la bonne foi du demandeur;

SUITE DE LA RESOLUTION N° 179-2011**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Claude Pilon, il est résolu DE FAIRE DROIT à la présente demande et de régulariser l'implantation dudit bâtiment principal et desdits bâtiments accessoires, tels que montrés sur le certificat de localisation réalisé par M. Éric Landry, arpenteur-géomètre, dossier E 1831, minute 1749.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**180-2011**

Bell Mobilité inc. –
Signature bail, lot P-148

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, la Convention de bail avec Bell Mobilité inc., en prenant soin d'y insérer une clause indiquant qu'il ne doit pas y avoir d'interférence avec la tour déjà en place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**181-2011**

Afficheur électronique -
Ouverture de soumissions

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour la fourniture et installation d'un afficheur électronique ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes publiquement, le 9 mai 2011 à 10 heures, à la mairie de cette municipalité par M^{me} Mylène Mayer, secrétaire-trésorière adjointe, en présence de M. Jeannoé Lamontagne et M^{me} Annie Pellerin;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument sommairement comme suit:

Noms	Prix (avant taxes)
Enseignes J.L. inc.	39 945,00 \$
Électroméga	47 940,00 \$
Enseignes Lumibec	Refus de soumissionner

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'accepter la soumission la plus basse pour la fourniture et l'installation d'un afficheur électronique, soit celle de **Enseignes J.L. inc.**, au prix de **39 945,00 \$ avant taxes**, selon les spécifications mentionnées dans le cahier de charges n° U01-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

182-2011Service des loisirs
- Ordinateur

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de la directrice du Service des loisirs était brisé et qu'il a dû être remplacé ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'entériner l'achat d'un ordinateur pour le Service des loisirs auprès d'InfoXtreme, au montant de **679,97 \$ avant taxes**, à même les surplus accumulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

183-2011Service des loisirs -
Carrefour action
municipale et famille

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité au **Carrefour Action municipale et famille** en défrayant **136,00 \$ avant taxes**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

184-2011Terrain de jeux 2011 -
Embauche de moniteurs

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu d'embaucher six moniteurs et quatre aides-moniteurs pour les activités du terrain de jeux, rémunérés de la façon suivante :

NOM	FONCTION	TAUX
François Tanguay	Moniteur en chef	12,50 \$ de l'heure
Samuel Vincent	Assistant-moniteur en chef	11,25 \$ de l'heure
Marie-Pier Bazinet	Monitrice	10,25 \$ de l'heure
Marie-Hélène Philippe	Monitrice	10,25 \$ de l'heure
Jessy Rondeau	Moniteur	9,65 \$ de l'heure
Alexandre Laporte	Moniteur	9,65 \$ de l'heure
Moïra Lavergne	Aide-monitrice	2 400 \$ pour l'été, pour l'ensemble des aides-moniteurs
Audrey Leroux	Aide-monitrice	
Audrey-Ann Girard	Aide-monitrice	
À venir	Aide-moniteur	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

185-2011

**Bibliothèque –
Fermeture les samedis
(période estivale) et
vacances construction**

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu que la bibliothèque municipale soit fermée :

1. les samedis, pendant la période estivale, soit du 25 juin au 3 septembre 2011 inclusivement ;
2. les semaines du 24 et 31 juillet 2011, pendant les vacances de la construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

186-2011

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 50.

Gyslain Loyer, maire

René Charbonneau, sec.-trés./dir. gén.

« Je, Gyslain Loyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».